



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 860

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, que le Conseil municipal étudiera, lors de sa séance du **mardi 14 mars 2023, à 19 h 30**, une demande de dérogation mineure au règlement de zonage N° 860, pour les fins suivantes :

1- DEMANDE 2023-00006

Immeuble : 200, rue de Neuville-en-Ferrain

Zone : P910

Nature : La demande de dérogation mineure vise à autoriser l'installation de conteneurs semi-enfouis à chargement avant en cour avant.

Effet : Une décision favorable du Conseil aurait pour effet d'autoriser l'installation de conteneurs semi-enfouis à chargement avant en cour avant, alors que l'article 880 du Règlement de zonage 860 ne permet pas l'installation de conteneurs à matières résiduelles en cour avant.

Le Comité consultatif d'urbanisme a étudié cette demande le mercredi 15 février 2023 et remettra ses recommandations au Conseil municipal.

Toute personne intéressée peut se faire entendre au Conseil lors de la séance à laquelle cette demande de dérogation mineure sera étudiée, soit le **mardi 14 mars 2023**.

Donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 16 février 2023.

Geneviève Lazure
Directrice du service du greffe et greffière